

**ACA asbl**Organisme de contrôle agréé
Installations électriquesMeensesteenweg 338, 8800 Roeselare
TEL: 065/334 979 FAX: 065/336 629
www.acavzw.be / info@acavzw.be
Numéro de TVA: BE 0811 407 869

174003630

Réf: 2018032680

**RAPPORT D'UN EXAMEN DE CONFORMITE AVANT MISE EN USAGE ET/OU VISITE DE CONTROLE D'UNE
INSTALLATION ELECTRIQUE A BASSE TENSION ET TRES BASSE TENSION****Données générales**

Lieu du contrôle:	Venelle aux Jeux 34 , 1150 WOLUWE-SAINT-PIERRE				
Propriétaire:	/				
Client:	EnergyNet Grand Place, Avenue du Hockey 40, 1150 WOLUWE-SAINT-PIERRE				
Type de locaux:	Appartement	GRD:	Sibelga	Tarif:	- Compteur ne pas trouvé -
Code EAN de l'installation:	541 44	N° compteur:	/	Index:	/ kWh
Installateur:	/				
N° TVA:	/	ou n° carte ID:	/	Émis à:	/ le /
Agent-visiteur:	Muhammed Yavas				Date du contrôle: 29/03/2018

Type de contrôle

Conformément aux prescriptions du Règlement Général sur les Installations Electriques (RGIE) - Procédure interne QPRO/ELE/001

Type de contrôle:	Art. 276bis Transfert de propriété	Protection contre les chocs électriques par contacts indirects:
Info complémentaire:	/	Art. 86 Locaux ou emplacements domestiques
Réinspection à:	/	(réseau TT - alimentation de l'installation via compteur électrique)

Données générales de l'installation électrique

Tension nominale:	1 x 230V	Courant nominal max:	Indéterminable	Courant nominal sécurité principale:	0,00
Section du câble d'arrivée:	/ mm²	Type:	/		
Prise de terre:	Indéterminable			Section:	/
				Conducteur de terre:	/
Différentiel principal - In:	Aucun	Sensibilité DI:		Nombre de pôles:	
Différentiel(s) principal(s) extra:					
Différentiel secondaire - In:	Aucun	Sensibilité DI :		Nombre de pôles:	
Différentiel(s) secondaire(s) extra:					
Nombre de circuits:	6	Nombre de coffrets:	1		

Mesures et contrôles

Résistance de dispersion:	/ Ohm	Protection contre les contacts indirects:	Pas en ordre	Plombage du différentiel:	/
Isolement générale:	/ MOhm	Fonctionnement différentiel - Bouton test:	/	Etat du matériel électrique fixe:	En ordre
Test de continuité:	En ordre	Fonctionnement différentiel - Test défaut:	/	Schémas vs. réalité:	Pas en ordre
Protection contre les contacts directs:	En ordre				

**Conclusion :
L'INSTALLATION N'EST PAS CONFORME AU RGIE**

L'installation doit de nouveau être contrôlée avant le:

18 mois après signature de l'acte

☐ par le même organisme (*)**NOMBRE** Schéma d'implantation: Non
D'ANNEXES Schéma unifilaire: Non
Plan influences externes: N/A
Autres: /

L'AGENT-VISITEUR:

Visa du distributeur:

Visa de l'organisme de contrôle**ACA asbl - Organisme de Contrôle Agréé**
Meensesteenweg 338 - 8800 Roeselare
TVA BE 0811.407.869
Tel. 065/33.49.79 - Fax 065/33.66.29
info@acavzw.be - www.acavzw.be

Ce rapport doit être conservé dans le dossier de l'installation électrique (et doit - le cas échéant - être soumis au Service interne pour la Prévention et la Protection au travail et au Comité pour la Prévention et la Protection au travail). En outre, toute modification intervenue dans l'installation doit être renseignée dans le dossier. Toute modification ou extension importante de l'installation électrique doit faire l'objet d'un examen de conformité avant la mise en usage. Le Service Public Fédéral ayant l'Energie dans ses attributions doit être avisé immédiatement de tout accident survenu aux personnes et dû, directement ou indirectement, à la présence d'électricité.

(*) Les travaux nécessaires pour faire disparaître les infractions constatées pendant la visite de contrôle, doivent être exécutés sans retard et toutes mesures adéquates doivent être prises pour qu'en cas de maintien en service des installations, les infractions ne constituent pas un danger pour les personnes et les biens. Dans le cas où, lors de la nouvelle visite de contrôle, des infractions subsistent, l'organisme agréé se doit d'envoyer une copie du procès-verbal de visite de contrôle à la Direction générale de l'Energie préposée à la haute surveillance des installations électriques domestiques.

Description des circuits

2 FUS AUTO 25A 4 FUS AUTO 10A
2 FUS AUTO 16A 2 FUS 4A

CONSTATATIONS: Remarques

- A1 : Les schémas électriques doivent être joints obligatoirement dans le dossier de l'installation électrique. Il est fortement conseillé de joindre une copie de ceux-ci à proximité du coffret électrique principal.
- AD : Le contrôle comprend seulement les parties visibles de l'installation.
- AD2 : Le contrôle effectué est un contrôle instantané basé sur le moment de passage. Ce rapport électrique est uniquement le reflet de l'installation électrique repris au moment de la vérification.
- AE : Le bien est meublé au moment du contrôle.
- AH : Il est conseillé d'obtenir correctement et complètement toutes les ouvertures non utilisées de l'installation existante (introduction des câbles, ouvertures dans l'écran de protection,...). (art. 19)
- AK : Tous les appareils de classe I doivent être alimentés obligatoirement par des socles de prises avec broche de terre reliée à la prise de terre.
- B : On ne peut pas exclure le fait qu'au dépôt des schémas, il pourrait y avoir d'autres infractions.
- K : Un interrupteur différentiel distinct d'une sensibilité de 30 mA est à conseiller pour l'installation de salles de bains/douches, lessiveuse, lave-vaisselle et/ou séchoir et appareils semblables.
- K0 : (installations < 01/10/1981) Si le circuit de la salle de bains n'est pas connecté après un interrupteur différentiel d'une sensibilité de 30mA au maximum, la volume 2 est étendue à 1m par rapport au bord de la baignoire et/ou la douche (au lieu de 0,60m).
- T : Le local compteur n'était pas accessible le jour du contrôle.
- U : Il faut au moins trois exemplaires des schémas électriques.
- X : La valeur de la résistance de dispersion de la prise de terre n'a pas pu être mesurée. Cette valeur devrait être de préférence inférieure à 30 ohm.
- Y : La résistance d'isolement générale n'a pas pu être mesurée. Cette valeur devrait être de préférence supérieure à 0.5 Mohm.

CONSTATATIONS: Infractions

Infractions - Schémas et plans:

- 1.01. : Schéma unifilaire de l'installation est à réaliser ou à compléter. (art 16, 268, 269)
- 1.02. : Schéma de position de l'installation est à réaliser ou à compléter. (art 269)

Infractions - Installation de la prise de terre:

- 3.04. : Le dispositif de coupure ou la barrette de sectionnement manque ou n'est que difficilement ou pas du tout accessible. (art 15.01, 70.05)

Infractions - Coffrets de repartition:

- 4.08. : Obtenez les ouvertures non utilisées du tableau ou coffret. (art 19, 49.01, 248)
- 4.10. : Réalisez ou complétez le repérage de chaque circuit et/ou appareillage, bornes de raccordement, etc. (lisibilité et qualité durable) (art 16, 248)
- 4.18. : Le(s) coffret(s) de répartition n'ont pas pu être ouvert(s) dûs aux fusibles et/ou les disjoncteurs à broche qui ne peuvent pas ou difficilement être enlevés. Le câblage interne n'a pas pu être vérifié.

Infractions - Dispositifs de protection à courant différentiel-résiduel:

- 5.01. : Prévoyez un interrupteur différentiel général, muni d'un dispositif de plombage, à l'origine de l'installation. (art 86.07)
- 5.02. : Prévoyez un interrupteur différentiel général d'une intensité nominale minimale $I_n = 40A$, et sensibilité maximale $DI = 300mA$. (art 86.07)
- 5.03. : L'intensité nominale de l'interrupteur différentiel doit être adaptée au dispositif de protection contre les surintensités. (art 85.02, 116)

Infractions - Protection contre les surintensités:

- 6.03. : Absence d'éléments de calibrage des coupe-circuit à fusibles, des disjoncteurs à broches, fusibles diazed et des disjoncteurs de branchement. (art 251.01)



ACA asbl

Organisme de contrôle agréé
Installations électriques

Meensesteenweg 338, 8800 Roeselare
TEL: 065/334 979 FAX: 065/336 629
www.acavzw.be / info@acavzw.be
Numéro de TVA: BE 0811 407 869

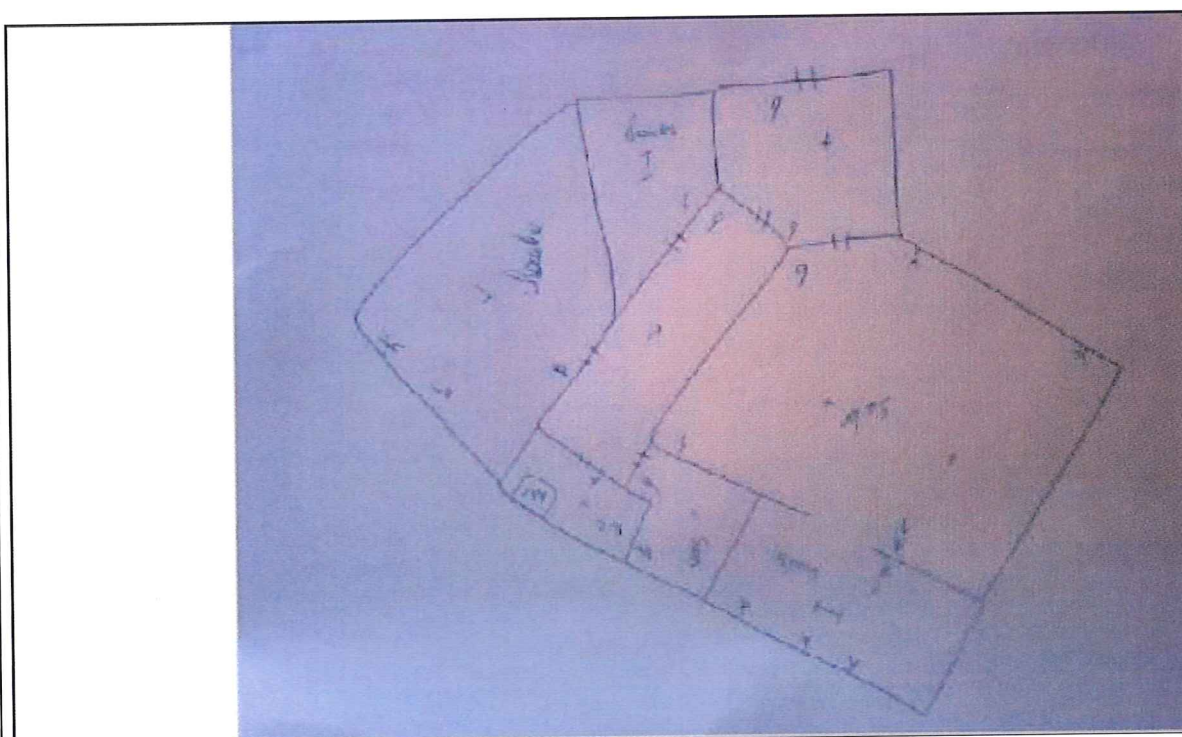
Réf: 2018032680

ANNEXE – INSTALLATION ELECTRIQUE A BASSE TENSION ET TRES BASSE TENSION

Données générales

Annexe à rapport n°:	174003630	Tension nominale: 1 x 230V
Lieu du contrôle:	Venelle aux Jeux 34 , 1150 WOLUWE-SAINT-PIERRE	
Propriétaire:	/	
Agent-visiteur:	Muhammed Yavas	Date du contrôle: 29/03/2018

Schéma d'implantation simplifié (Art. 276bis) ou photo/schéma de l'installation (électrique)



Signature client:

Signature agent-visiteur:

Muhammed

Verslag van onderzoek / Rapport de contrôle

Verslagnummer: N° de rapport:	17/2018/11/7/4	Datum van bezoek: Date de visite:	7/11/2018
Opdrachtgever: Donneur d'ordre:	Meyer-Douny Venelle aux jeux 34 - 1150 BRUXELLES (WOLUWE-SAINT-PIERRE)	IK: CI:	592-2823242-41
Distributiebeheerder: Gestionnaire de réseau:	Sibelga	Nr teller: N° compteur: Nr teller nachttarief: N° compteur tarif de nuit:	7496324 / / /
Plaats van het onderzoek: Lieu du contrôle:	Venelle aux jeux 34 B34 - 1150 BRUXELLES (WOLUWE-SAINT-PIERRE)		
Eigenaar: Propriétaire:	Meyer-Douny Venelle aux jeux 34 - 1150 BRUXELLES (WOLUWE-SAINT-PIERRE)		
Installateur:	Meyer-Douny	BTW/TVA:	/
Gebruikte interne procedure: Procédure interne utilisée:	F-ELS270/APP1 (Contrôle de conformité de 1 appartement)		

Beschrijving van de gecontroleerde installatie / description de l'installation contrôlée:

Aard van onderzoek: AREI / Genre de contrôle: RGIE Art. hh: 86 - Art. onderzoek: 270

Onderzoek: / Contrôle: Appartement

TT - net/spanning: / Réseau TT - tension: 2x230V	Meter / Bord verbinding / Liaison compteur-tableau: 2 x 10 mm ² XVB	Max. beveiliging / Protection max.: 63A
---	---	--

Aardelektrode / Electrode de terre: Pen/Piquets 15 Ohm Isolatie / Isolement: 1 MOhm Aantal verdeelborden / Nombre de tableaux: 3

Differentieelschakelaars/Interrupteurs différentiels:			Aantal eindstroombanen / Nombre de circuits terminaux: 11			
In(A)	Δ In (mA)	Type	Eindstroombanen / terminaux	TestΔIn	1.ΔIn	AREI/RGIE
63A	300mA	A/s	A jusque I	OK	-	270
40A	30mA	A/s	Circuits E+F	OK	-	270
40A	30mA	A/s	Circuit I	OK	-	270

Visueel nazicht Algemeen: OK Rechtstreekse aanraking: OK Onrechtstreekse aanraking: OK Aansluitingen: OK Equipotentiale verbindingen: OK
Contrôle visuel général: OK Contact direct: OK Contact indirect: OK Raccordements: OK Liaisons équipotentielle: OK

Inbreuken / Infractions:

Bijkomende inbreuken / Infractions supplémentaires:

Opmerkingen / Remarques:

Nota's / Notes:

Ontvangstbewijs / Reçu

**Klant /
Client:**

Meyer-Doumy

Venelle aux jeux 34 - 1150 BRUXELLES
(WOLUWE-SAINT-PIERRE)

8/11/2018

VANDERVORST Carl (17)

Serviceadres /

Adresse de service:

Venelle aux jeux 34 - 1150 BRUXELLES
(WOLUWE-SAINT-PIERRE)

Serviceorder /

Commande de service:

17-M7CMLP229E7671AE7

Totaal excl. BTW (Euro) /

Facture hors TVA (Euro): 95,04

Totaal incl. BTW (Euro) /

Facture total TTC (Euro): 115,00

**Soort keuring /
Type de contrôle**

F-ELS270/APP1
€ 95,04 (excl.)
€ 115,00 (incl.)

**Omschrijving /
Description**

Conformiteitscontrole van 1 appartement /
Contrôle de conformité de 1 appartement

Rapportnummer /

Numéro de rapport ET

17/2018/11/7/4

